



# ACADEMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## La laïcité, un principe discuté, l'exemple de l'École

27 novembre 2025

---

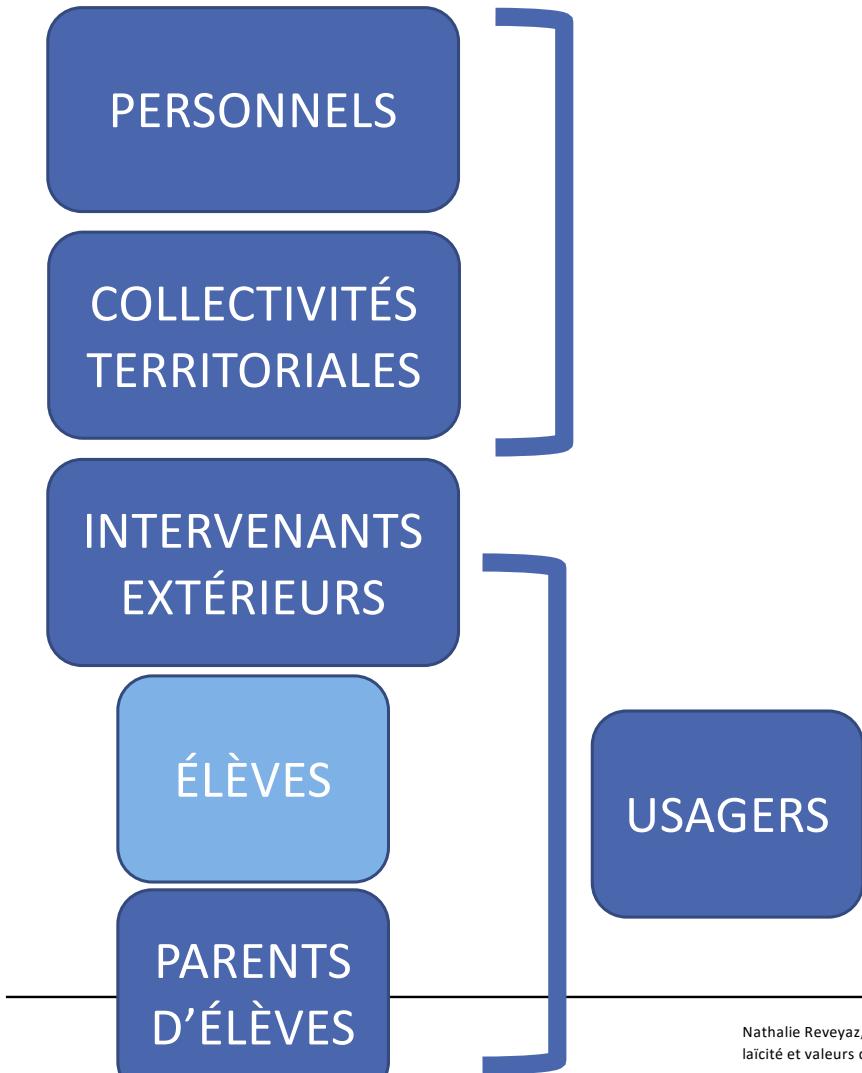
Nathalie REVEYAZ – IA-IPR histoire géographie  
Référente académique laïcité et valeurs de la République

# Pourquoi à l'École, espace du service public d'éducation, le principe de la laïcité est-il toujours discuté ?

- Se pencher sur le cadre spécifique de l'École
  - Identifier ce qui est discuté

# L'École, un espace public particulier

# Les acteurs de l'École



Agents publics, ou en mission de service public => représentent l'État.

Neutralité absolue liée à la loi de 1905.

Un statut général sans limite autre que l'encadrement de la liberté d'expression et des règles générales.

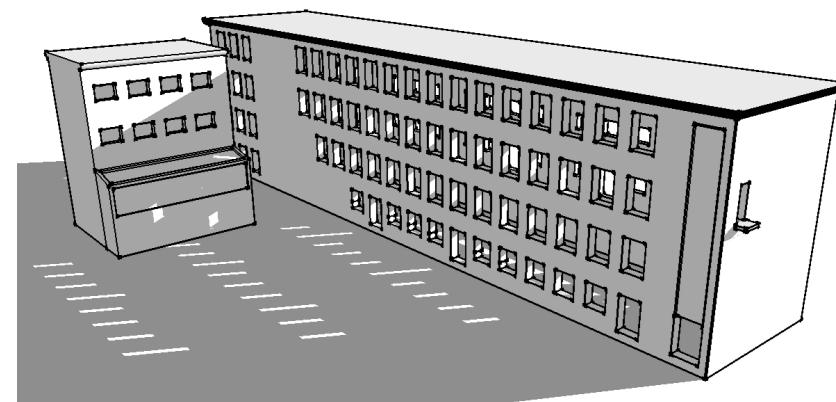
Un statut particulier pour les élèves quant à leur liberté d'exercice des cultes, leur liberté d'expression, demande de neutralité.

Parfois pour les intervenants extérieurs.

# Les espaces de l'École

Les abords

L'enceinte



L'espace numérique

Le bâtiment

Les salles de classe

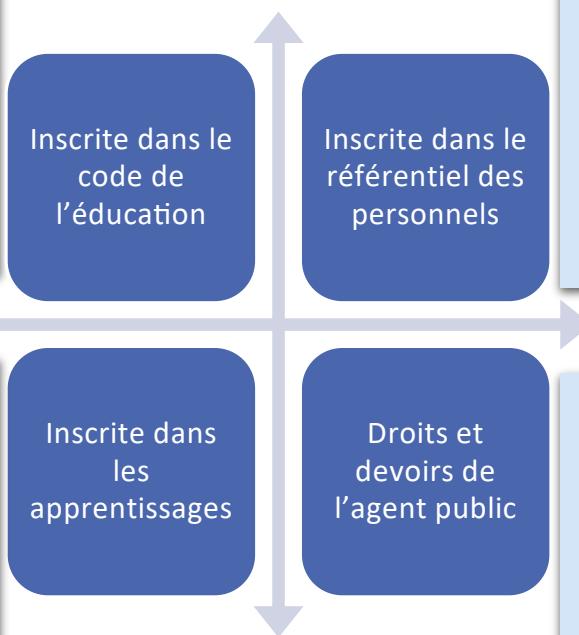
Les lieux des projets pédagogiques

Les infrastructures sportives

Les temps : stage, PFMP,  
examens, CCF

# La laïcité à l'École, une cadre réglementaire et une mission de l'École

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe **comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République**. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.  
Art L111-1 Code de l'éducation



Domaine 3 : Formation de la personne et du citoyen : apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté. Socle commun de connaissances, compétences et de culture  
Les différents programmes et spécifiquement l'Enseignement moral et civique

## 1. FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.  
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. **compétences communes 2, 4 et 6**

Extrait du BO n°30 du 25 juillet 2013

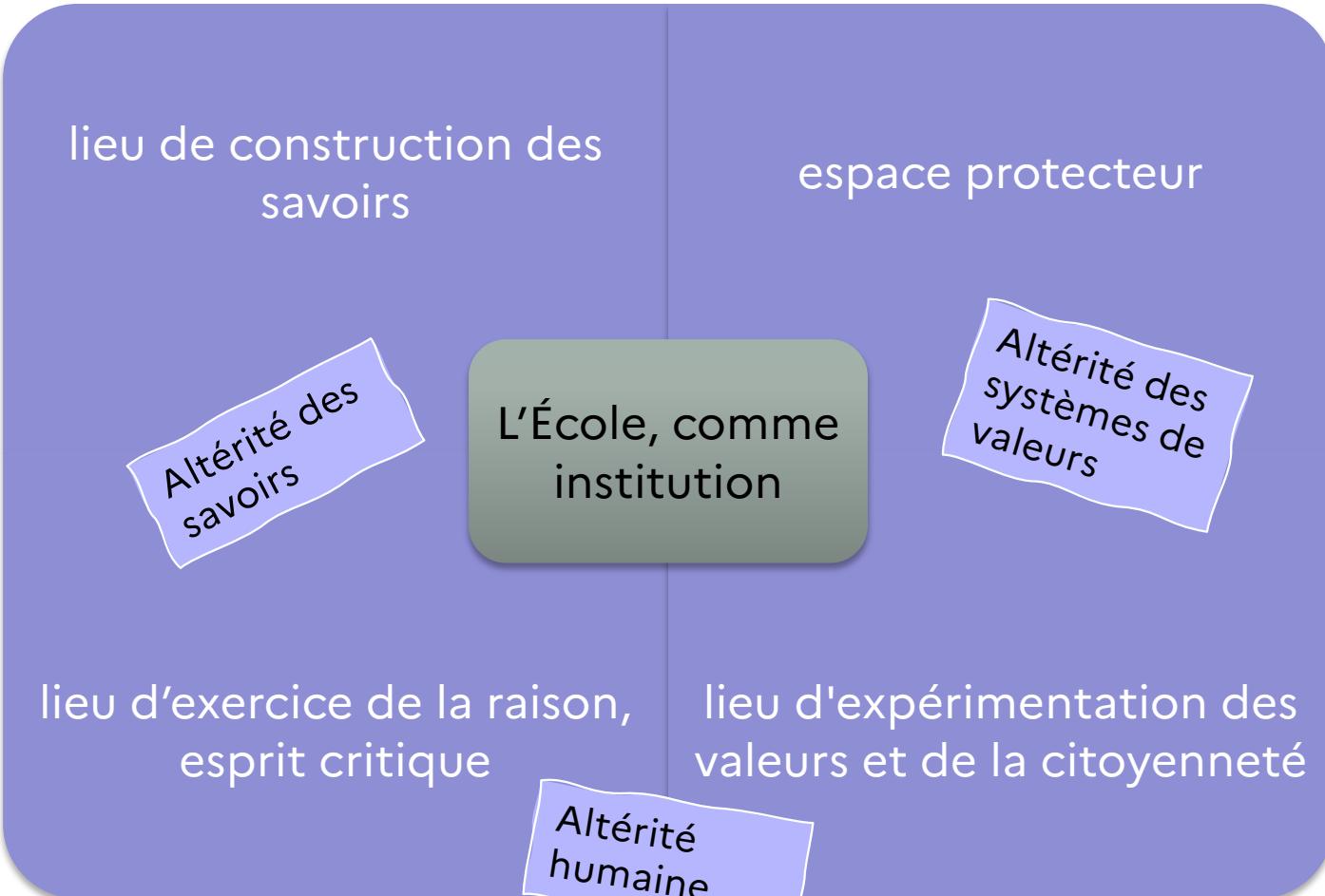
Droits et devoirs – Code général de la fonction publique  
cadre déontologique – loi du 20 avril 2016

Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.  
Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité.  
**Rend compte de sa manière de servir**

# L'École, un espace public spécifique

- Un espace public qui dépasse un simple usage ;
- Un espace d'apprentissage de l'altérité, de sociabilisation ;
- Un espace dans lequel, sont des objets d'enseignement :
  - La laïcité ;
  - L'enseignement laïque des faits religieux ;
  - L'EVAR-EVARS ;
  - La musique, l'art ;
  - L'égalité femmes-hommes ;
  - ...
- Un espace de protection et de détection des violences.

# UN ESPACE PARTICULIER, UN ESPACE DE L'ALTÉRITÉ



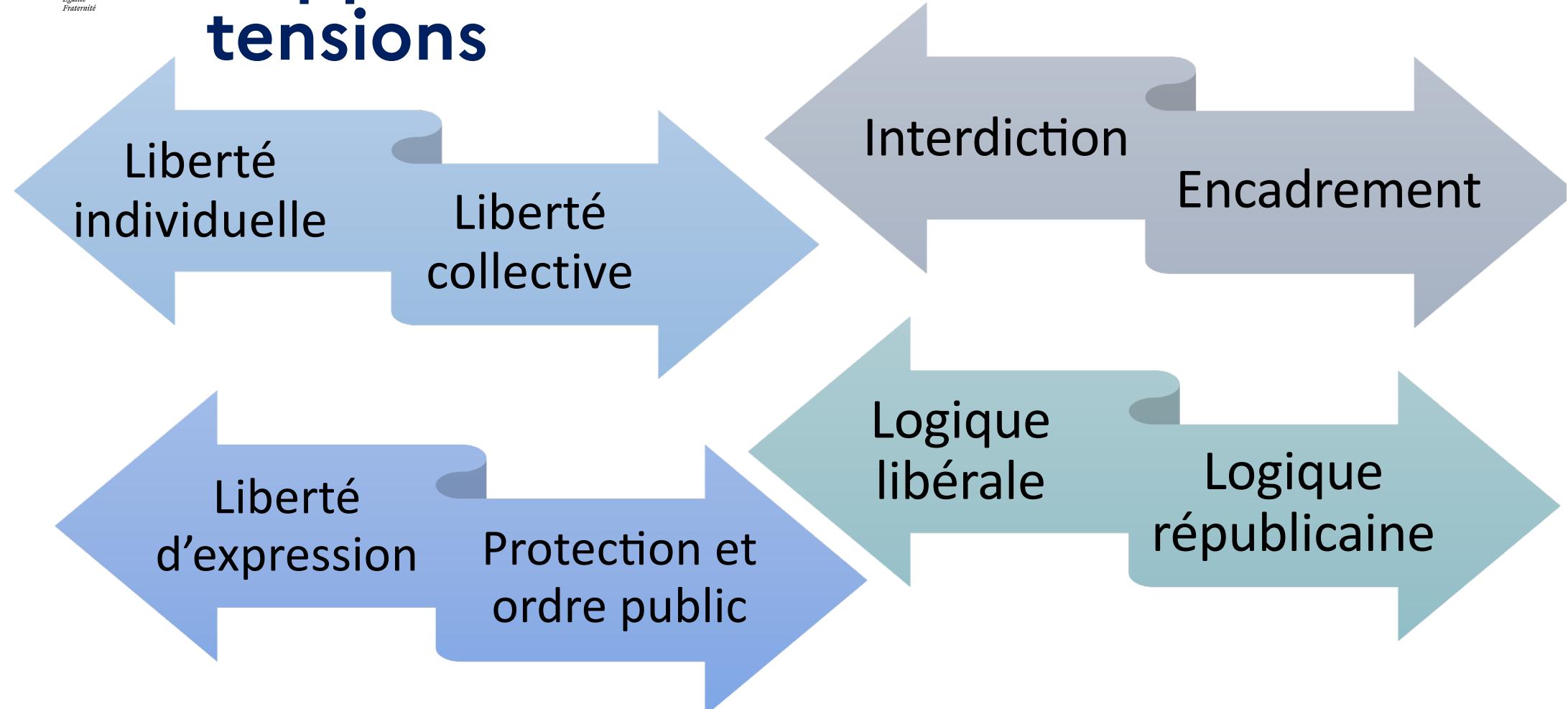
# Identifier ce qui est discuté à l'École sur la laïcité

- Le sens
- L'application du cadre, identifier les tensions
  - Les sujets de méprise

# Le sens donné à la laïcité

- **Un problème de représentation de la laïcité ;**
- **Relai des discours portés sur la laïcité ;**
- **La laïcité s'assimile à une QSV ;**
- **La laïcité un mot qui sent la poudre!**

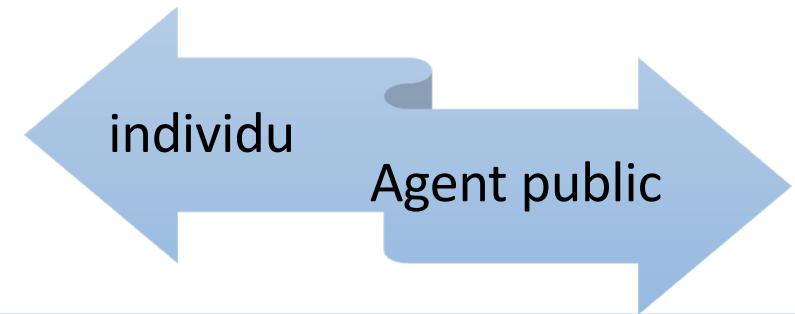
# L'application du cadre, identifier les tensions



# L'application différenciée selon les acteurs de l'École

## PERSONNELS

- Cadre déontologique : exemplarité, le respect de la laïcité et la neutralité ;
- En lien avec la loi de 1905, art 1 et 2 ;
- Doit mettre en place les politiques publiques sur l'égalité filles-garçons, la dignité de la personne humaine ;
- Doit mettre en œuvre les programmes et les démarches attendues.

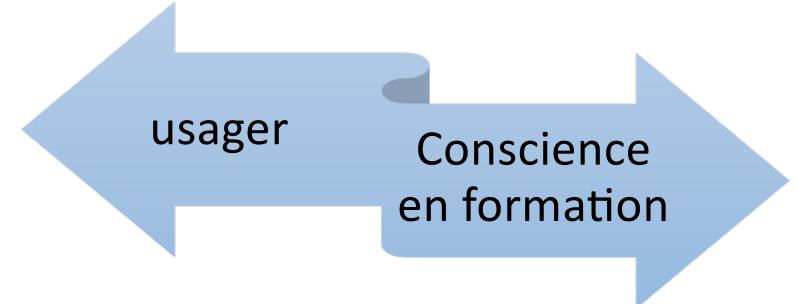


- La compréhension de la neutralité ;
- L'application des règles générales ;
- Des droits généraux comme l'expression, droit syndical ;
- L'abstention par méconnaissance, par peur.

# L'application différenciée selon les acteurs de l'École, les usagers

ÉLÈVES

- Respect du règlement intérieur :
  - Obligation de discrétion, art L141-5-1 ;
  - Protection liberté de conscience, art L141-5-2 ;
  - Obligation de neutralité, art L511-2 ;
  - Obligation d'assiduité scolaire, L511-1, R511-11
  - Contrôle des absences lié à l'obligation d'instruction, L131-1, L131-8 et R312-8.
- Dispose de tous les droits fondamentaux dont la liberté de conscience et la liberté d'expression, protection CIDE.

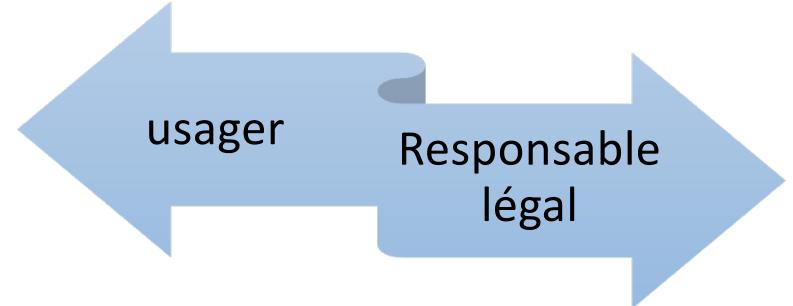


- Apprentissages, ouverture aux savoirs ;
- Conciliation des libertés individuelles et collectives ;
- Conflits de loyauté possibles ;
- Protection comme conscience en formation des risques de prosélytisme ;
- Statut particulier de l'enfant.

# L'application différenciée selon les acteurs de l'École, les usagers

PARENTS  
D'ÉLÈVES

- Pas soumis au règlement intérieur, ni au code de l'éducation ;
- Membre de la communauté éducative ;
- Un usager qui peut intervenir dans l'École ;
- Doit respecter les droits fondamentaux des enfants, obligation d'instruction ;
- Un citoyen soumis à la loi.



- Veut être reconnu dans ses droits, les parents sont les éducateurs ;
- Place et reconnaissance de ses valeurs personnelles ;
- Usager, doit se sentir respecté.

# L'application différenciée selon les acteurs de l'École, les autres partenaires

COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

INTERVENANTS  
EXTÉRIEURS



- Soumis à un cadre d'intervention : déontologique, charte d'intervention, engagement républicain – association loi 2021.

- La compréhension de la neutralité ;
- L'application des règles générales ;
- Cadre de l'intervention.

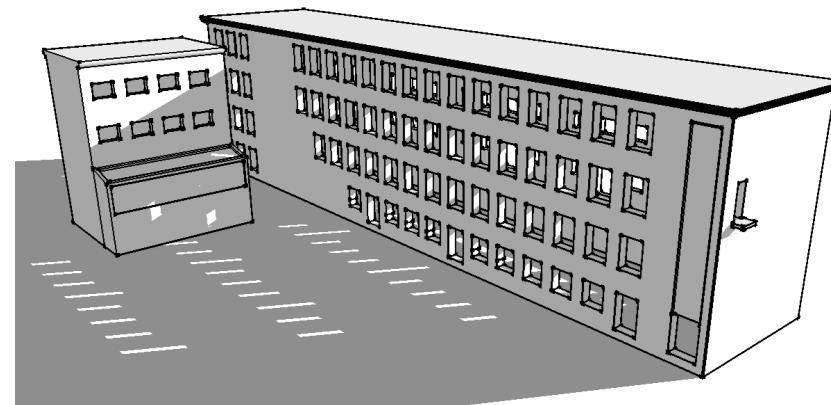
# Les espaces de l'École, l'application du cadre, les tensions

Les abords

L'enceinte

Règlementation  
renforcée

Règlement intérieur



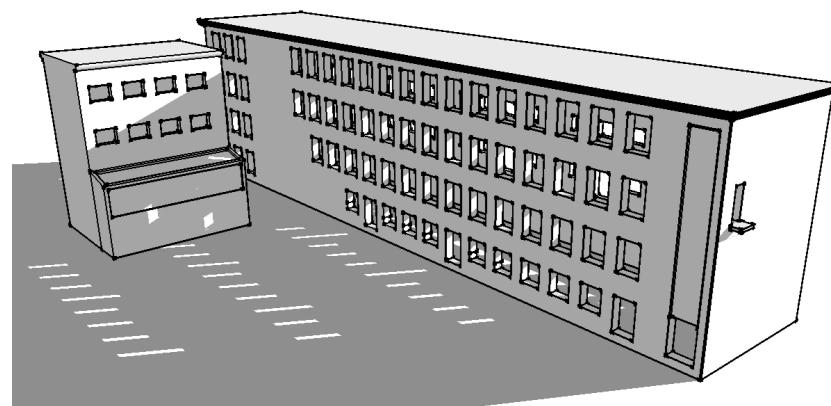
Le bâtiment

Les salles de classe

Les lieux des projets pédagogiques

Les infrastructures sportives

# Les espaces de l'École, l'application du cadre, les tensions



Les temps  
scolaires ou de  
statut scolaire

L'espace numérique : ENT, réseaux sociaux.

Les temps d'apprentissage hors de l'École : stage, PFMP

Les temps d'examen : CCF, examen terminal

# Identifier ce qui est discuté à l'École sur la laïcité

- Le sens
- L'application du cadre, identifier les tensions
  - **Les sujets de méprise**

# Les sujets de méprise ou de discussion

- La liberté d'expression et son encadrement ;
- L'identification de l'agent comme individu et non pas comme agissant au nom de l'État ;
- La laïcité confondue avec la neutralité ;
- L'acception de la neutralité ;
- Une vision restrictive de la liberté de conscience ;
- Une appréhension de la liberté de l'exercice des cultes restrictive ;
- Une volonté de neutraliser tout pour ne pas avoir à agir ;
- Une confusion entre questionnement et revendication ;
- La difficulté d'une éducation à la liberté à entendre comme donner des clés d'une émancipation.

# Pourquoi la liberté dans la loi de 1905 est-elle difficile à percevoir à l'École ?

Propos en termes de conclusion

# Pourquoi la liberté, dans la loi de 1905, est-elle difficile à percevoir à l'École ?

## La loi de 1905, une loi pour la République

- Une volonté de réaliser une cohésion en reconnaissant la diversité de la société ;
- Maintenir la liberté de tous ne conciliant avec l'ordre public ;
- Rend l'État et ses représentants neutre pour assurer l'égalité en droits des individus.

## La laïcité scolaire, une histoire propre

- La laïcité scolaire s'inscrit dans l'histoire de l'école, loi Ferry 1880-1882 ;
- Considérer la liberté d'enseignement ;
- Une législation spécifique, la loi du 15 mars 2004 : la protection passe par une interdiction ;
- Se rappeler que les élèves sont des enfants et non pas des adultes.